

Procès-Verbal

Séance du 21 Juillet 2023

L'an 2023 le 21 Juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Rueil la Gadelière, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente sous la présidence de POULET Alain, conseiller le plus ancien dans l'ordre du tableau des élus.

Présents : Mmes : HAUDRECHY Julie, ICORD Fabienne, LEBORGNE Annie, POULET Françoise, TRIBOY Nathalie, MM : GODEFROY Jean-Louis, MARAIS Mathieu, POULET Alain, RAIMBAUX Cédric, ROLLAND Eric, SAUGERON Ulrich

Excusé(s) avant donné procuration : Mme TAPIN Virginie à Mme ICORD Fabienne, M. ROBATEL Loïc à M. GODEFROY Jean-Louis

Excusé(s) : M. LESNIAK Ladislas

A été nommé(e) secrétaire : Mme HAUDRECHY Julie

Monsieur Poulet demande à l'assemblée si une délibération fixant les indemnités du maire suppléant peut être ajoutée à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCPETE à l'unanimité l'ajout de cette délibération.
(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

- Nomination d'un maire suppléant

Monsieur Poulet fait lecture des indications données par la Sous-Préfecture concernant les modalités d'élection du maire suppléant

Monsieur Poulet appelle les candidats à la suppléance à se faire connaître.

Monsieur Godefroy est candidat.

L'élection du suppléant se fait à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

M. Godefroy : 12 voix

Bulletin blanc : 1

Monsieur Godefroy est élu maire suppléant à la majorité.

(pour : 12 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Monsieur Godefroy nouvellement élu reprend la Présidence de la séance.

- Indemnités du maire suppléant

Monsieur Godefroy explique aux élus, qu'en raison de l'annulation des élections du 13 avril dernier, les adjoints sont redevenus conseillers municipaux.

Par conséquent, ils ne perçoivent plus leurs indemnités de fonction.

Monsieur Godefroy propose donc de réduire ses indemnités de maire suppléant à 60% du montant maximal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE à l'unanimité le montant des indemnités du maire suppléant à hauteur de 60% du montant total.

(pour : 12 ; contre : 0 ; abstention : 0)

- Travaux de remise en état de la maison située 31 route de Brezolles

Monsieur Poulet explique qu'une famille est intéressée par la location de cette maison.

Par conséquent, il faut la remettre en état assez rapidement. Il ne s'agit pas de gros travaux, essentiellement du ménage et de la peinture.

La totalité des travaux sera réalisée par le peintre, Monsieur Prince, afin qu'il ait la totale maîtrise du chantier.

Les devis susmentionnés s'élèvent à 9185 euros TTC pour la totalité des travaux.

Monsieur Saugeron demande si à la fin des travaux, si le DPE est classé E ou F, est-ce que la commune a le droit de louer la maison ?

Monsieur Godefroy répond que l'interdiction de louer avec un DPE E ou F entrera en vigueur au 1er janvier 2025.

Par ailleurs, la maison dispose de fenêtres en double vitrage, le DPE ne sera pas nécessairement mauvais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité les devis de Monsieur Prince pour un montant total de 9185 euros TTC.

(pour : 12 ; contre : 0 ; abstention : 0)

- Informations et questions diverses

Madame Icord demande si la commune a prévu une prime pour les bacheliers.

Madame Poulet informe que le sujet a été abordé quelques semaines avant avec le maire et les adjoints. Il a été décidé que seraient récompensés les bacheliers qui ont suivi leur scolarité à l'école de Rueil la Gadelière.

Monsieur Godefroy indique qu'au vu de la situation actuelle de la gouvernance de la commune, ce genre de décision sera prise en conseil municipal ultérieurement.

Fin de séance : 20h25